

Canada  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

9 mai 2006

**PRÉSENCES**

Le Maire, Monsieur Pierre Lapointe

Les Conseillers: Monsieur Raymond Auclair  
Madame Anne-Marie Chagnon  
Madame Dominique Forget  
Monsieur Daniel Lévesque  
Madame Nicole Davidson

l'adjointe administrative/bureau du maire, Madame Suzanne Gohier  
le secrétaire-trésorier/directeur général, Monsieur André Desjardins

**ABSENCES**

Le conseiller : Monsieur Lucien Lauzon

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée et les délibérations du Conseil sont ouvertes.

#06-05-129

**Objet : Ratification de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en y ajoutant les points suivants :

Affaires nouvelles

- 12.1 Tennis – Embauche de personnel / professeur
- 12.2 Inventaire forestier – Mandat Biofilia

**et en y retirant les points suivants :**

Urbanisme

- 8.1 Engagement – Adjointe à l'urbanisme

**ADOPTÉE**

## ORDRE DU JOUR

### Mardi, 9 mai 2006

- 1 Ouverture de l'assemblée;
- 2 Ratification de l'ordre du jour;
- 3 Ratification du procès-verbal en date du 11 avril 2006;
- 4 Finances;
  - 4.1 Ratification du journal des décaissements pour la période du 1er avril au 30 avril 2006 ;
  - 4.2 Renouvellement bail bureau touristique;
  - 4.3 Avis de motion – fonds de roulement;
  - 4.4 Mandat prolongation - Travail de secrétariat;
- 5 Sécurité publique;
  - 5.1 Signalisation – Piste cyclable;
- 6 Travaux publics;
  - 6.1 Suspension – Réal Dufresne;
  - 6.2 Acceptation de soumission # 2006/2 – Chargeuse-rétrocaveuse;
  - 6.3 Rues principales – Mandat – Relevés et plans;
- 7 Environnement;
- 8 Urbanisme;
  - 8.1 Engagement - Adjointe à l'urbanisme;
  - 8.2 Demandes de subdivisions;
  - 8.3 Projets conformes ou conditionnels présentés relativement au P.I.I.A.;
  - 8.4 Projets non conformes ou conditionnels présentés relativement au P.I.I.A.;
  - 8.5 Résolution # 06-04-115 - correction;
  - 8.6 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 9 Loisirs;
  - 9.1 Entente – Terrain de tennis Vallée-Bleue;
  - 9.2 Projet de demande d'appui pour la mise en place d'un programme d'infrastructures municipales régionalisé et dédié pour les équipements de loisir, sport et plein air ;
  - 9.3 Entente de service – Activité de sciences naturelles / Parc régional Dufresne;
  - 9.4 Parc Dufresne – tarification estivale;
  - 9.5 Journée de réflexion – “ Nos aînés, une génération vitale et essentielle »
- 10 Culture;
  - 10.1 Contrat de service – C.R.S.B.P. des Laurentides;
  - 10.2 « La Butte à Mathieu»;
- 11 Divers;
  - 11.1 Omnium de Golf – Fondation médicale des Laurentides;
  - 11.2 Tournée Info – Union des Municipalités du Québec : Mise en œuvre plans de gestion des matières résiduelles;
  - 11.3 Office municipal d'habitation - Val-David  
Prévisions budgétaires 2006;
  - 11.4 Office municipal d'habitation - Val-David - États financiers;
  - 11.5 Adhésion - Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 12 Affaires nouvelles;
- 13 Période de questions;
- 14 Levée de l'assemblée;

#06-05-130

**Objet : Ratification du procès-verbal en date du 11 avril 2006**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le président d'assemblée soit et est dispensé de la lecture du procès-verbal en date du 11 avril 2006.

QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal qui leur a été remis et que ce dernier soit et est ratifié.

**ADOPTÉE**

**Finances**

#06-05-131

**Objet : Ratification du journal des décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2006**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le journal des décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2006 pour les chèques portant les numéros 260440 à 260624 et les prélèvements automatiques numéros 640118 à 640160, tel que soumis par le secrétaire-trésorier/directeur général pour un montant de 308 769,00 \$ soit et est ratifié.

**ADOPTÉE**

#06-05-132

**Objet : Renouvellement bail bureau touristique**

---

ATTENDU les négociations avec la Société canadienne des postes pour prolonger le bail pour le local du Bureau d'accueil touristique ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente ;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le secrétaire-trésorier/Directeur général soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le renouvellement du bail pour le Bureau d'accueil touristique avec la Société canadienne des postes, selon un loyer brut annuel de trois mille trois cent quarante et un dollars et quatre-vingt-quatre cents (3 341,84 \$).

**ADOPTÉE**

**Objet : Avis de motion – fonds de roulement**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE**

Donne avis de motion de la présentation d'un règlement à une séance subséquente de ce conseil, soit régulière ou spéciale, en demandant, conformément à l'article 445 du Code Municipal, une dispense de lecture du règlement car copie du projet

de règlement est remise à chaque membre du Conseil et ces derniers déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**TITRE : PROJET DE RÈGLEMENT NUMRÉO 572**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 572 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 554  
CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMETN EN AJOUTANT UNE SOMME  
DE 10 000,00 \$.**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 572 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 554 AYANT  
COMME OBJET DE CONSTITUER UN FONDS DE ROULEMENT EN Y  
AJOUTANT UNE SOMME DE 10 000,00 \$.**

ATTENDU qu'il est de l'intention de la Municipalité du Village de Val-David d'augmenter le fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 9 mai 2006;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ordonne, statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le montant transféré afin d'augmenter le « fonds de roulement » est de 10 000,00 \$ et provient du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Pierre Lapointe  
Maire

\_\_\_\_\_  
André Desjardins  
Directeur général

#06-05-133

**Objet : Mandat prolongation - Travail de secrétariat**

ATTENDU qu'il y a toujours un surplus de travail clérical;

ATTENDU qu'il est nécessaire de prolonger le mandat de travail déjà octroyé suivant la résolution # 06-03-63;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur général soit et est autorisé à prolonger le mandat temporaire de France Paquette affectée à du travail de bureau et de secrétariat pour la direction générale.

QUE le contrat de service est limité à trois (3) semaines soit du 1er mai 2006 au 26 mai 2006 suivant les mêmes modalités énumérés à la résolution # 06-03-63.

**ADOPTÉE**

**Sécurité publique**

#06-05-134

**Objet : Signalisation – Piste cyclable**

---

ATTENDU les nombreux usagers de la piste cyclable sur le 1er rang Doncaster;

ATTENDU que la circulation de véhicules rend l'usage de la piste cyclable difficile et non sécuritaire pour les usagers;

ATTENDU que le Conseil municipal juge nécessaire de remédier à la situation par l'installation d'une signalisation sécuritaire;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**ADOPTÉE**

**Travaux publics**

#06-05-135

**Objet : Suspension – Réal Dufresne**

---

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Réal Dufresne, employé du service de Travaux publics, soit suspendu sans traitement pour une période de deux jours et demi (2 ½) jours.

QUE les journées de suspension soient effectives du 18 avril 2006 à 13 h 00 jusqu'au 21 avril 2006 à 17 h 00. La reprise du travail s'effectuera le 24 avril à 8 h 30.

**ADOPTÉE**

#06-05-136

**Objet : Acceptation de soumission # 2006/2 – Chargeuse-rétrocaveuse**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport d'ouverture de soumission en date du 28 avril 2006, soumis par le secrétaire-trésorier/directeur général, soit et est accepté.

QUE la soumission de Équipement Laurentien inc., en date du 28 avril 2006, pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse de marque John Deere, 410G, neuve, 2006, pour un montant de 104 900 \$ moins la reprise du chargeur sur roues Caterpillar 930, 1980 (21 000 \$) selon l'option 1, pour un crédit-bail sur une période de soixante (60) mois avec possibilité de rachat au coût de 1,00 \$, au montant de 1 824,27 \$ par mois incluant les taxes et au taux de 5,25 %.

QUE cette soumission étant la plus basse et avantageuse des soumissions reçues, qu'elle soit et est acceptée.

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à retourner au soumissionnaire non retenu son cautionnement qu'il avait fourni avec sa soumission.

**ADOPTÉE**

#06-05-137

**Objet : Rues principales – Mandat – Relevés et plans**

---

ATTENDU que la municipalité désire revitaliser son noyau villageois;

ATTENDU qu'il est important de faire certains relevés avant l'exécution de travaux;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme Gilles Taché & associés soit retenue afin de procéder à ces relevés techniques et mise en plan.

QUE le mandat de la firme Gilles Taché & associés soit le suivant :

Déterminer les intersections et traverses piétonnières depuis la rue Ste-Olive jusqu'au Parc linéaire en y incluant des portions de la rue de la Sapinière et du chemin de la Rivière;

Établir les budgets spécifiques aux travaux à effectuer;

**ADOPTÉE**

**Environnement**

**Urbanisme**

#06-05-138

**Objet : Demandes de subdivisions**

---

ATTENDU les demandes de permis de lotissement présentées par le

responsable du service de l'Urbanisme;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'émission des permis de lotissement;

ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur ces recommandations;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. Que le conseil municipal autorise la création des lots 2 989 429 et 2 989 430 du cadastre du Québec, tel que préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 27 février 2006, minute 13470, pour madame Diane Séguin et messieurs Max Druker et Michel Pierre Sarrazin pour un terrain non desservi par l'aqueduc et l'égout avec une contribution pour fins de parc en argent de 153,57 \$, tel que décrit dans la résolution U06-04-66 du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2006.

2. Que le conseil municipal autorise la création des lots 3 731 670 et 3 731 671 du cadastre du Québec, tel que préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 16 mars 2006, minute 13537, pour madame Barbara Strachan et monsieur Jean-Marie Bériault pour un terrain desservi par l'aqueduc et l'égout avec une contribution pour fins de parc en argent de 513,16 \$, tel que décrit dans la résolution U06-04-66 du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2006.

3. Que le conseil municipal n'autorise pas le projet de lotissement tel que préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 13 mars 2006, minute 1170, pour la famille Monette pour des terrains non-desservis par l'aqueduc et l'égout ne peut être accordé puisque la demande est incomplète, tel qu'il est décrit dans la résolution U06-04-66 du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2006.

**ADOPTÉE**

#06-05-139

**Objet : Projets conformes ou conditionnels présentés relativement au P.I.I.A.**

---

ATTENDU que la Municipalité de Val-David a adopté le règlement # 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement :

- Mohamed Fenzar a présenté une demande pour le 1244, rue de la Sapinière (enseigne) ;
- Mauve Dufour a présenté une demande pour le 1346, route 117 (enseigne);
- Daniel Pineault a présenté une demande pour le 1645, route 117 (enseigne);
- André Goyette a présenté une demande pour le 1650, route 117 (enseigne);
- Danielle Martinet a présentée une demande pour le 10, Impasse du Bosquet (rénovation);

- André Constantineau a présenté une demande pour le 1256, rue Dion (rénovation);
- Yves Bélanger a présenté une demande pour le 1571, James-Guitet (rénovation);
- Lise Dubé a présentée une demande pour le 2009, rue Diana (rénovation);
- Hélène Mousseau a présentée une demande pour le 2324, rue Val-David-en-Haut (rénovation);
- Pazzazz a présenté une demande pour le 2434, rue de l'Église (rénovation);
- Denis Monette a présenté une demande pour le 3007, rue Lugano (rénovation);
- Geneviève Morin a présentée une demande pour le 911, rue des Sources (construction d'un bâtiment complémentaires);
- Line Pomet a présentée une demande pour le 1239, rue Dion (construction d'un bâtiment complémentaire);
- Gérald Vendette a présenté une demande pour le lot 3 666 316 situé sur le prolongement de la rue Dion (construction);

ATTENDU que les projets sont situés à l'intérieur des zones assujetties aux normes et critères du règlement 514 sur les P.I.I.A.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé les projets selon les objectifs et critères établis lors de sa séance du 24 avril 2006;

ATTENDU qu'après étude, le CCU juge les projets conformes au P.I.I.A.

**A CES FAITS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Qu'il y a lieu d'accepter les projets conformes et conditionnels et ainsi autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

**ADOPTÉE**

#06-05-140

**Objet : Projets non conformes ou conditionnels présentés relativement au P.I.I.A.**

---

ATTENDU que la Municipalité de Val-David a adopté le règlement # 514 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) ;

ATTENDU que dans le cadre du règlement :

- Jean-Marc Lugand a présenté une demande pour le 2301, rue de l'Église (enseigne);
- Pierre Pérusse a présenté une demande pour le lot 3 666 311 situé sur la rue Dion (construction) ;
- Louis Gibeau a présenté une demande pour le 1252, rue Dion (construction) ;
- Annie Vermette a présentée une demande pour le lot 2 991 438 situé sur la rue Rivard (construction) ;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'il y a lieu de refuser les projets non conformes et ainsi ne pas autoriser le responsable du service de l'Urbanisme à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

**ADOPTÉE**

#06-05-141

**Objet : Résolution # 06-04-115 - correction**

---

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet de développement d'environ 40 lots non-desservis par l'aqueduc et l'égout;

ATTENDU que le projet de lotissement se connecte avec la rue des Pensées du Domaine Air Pur;

ATTENDU que le projet de lotissement est situé à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU qu'une rue en forme de cul-de-sac ne doit pas excéder une longueur maximale de 125 mètres ;

ATTENDU que les îlots et les rues doivent être conçus de manière à prévoir au moins 2 accès de circulation pour rejoindre une rue collectrice ou principale ;

ATTENDU que pour les terrains situés en tout ou en partie à plus de 400 mètres d'altitude, le terrain sur lequel doit être érigée la construction doit être adjacent à une rue publique utilisée et ouverte au public ;

ATTENDU que les arbres perceptibles du 1er Rang Doncaster qui constituent un corridor touristique, sont limités à 25% de coupe ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (U06-03-58) ;

ATTENDU que le Conseil municipal doit prendre position sur cette recommandation ;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans et documents (#2358-42141H du 13 mars 2006 de Daniel Arbour & Associés) concernant le projet de lotissement du Mont Saint-Aubin afin de s'assurer que toutes les normes et critères de développement sont respectés.

QU'un protocole d'entente devra être signé avant le début des travaux pour les infrastructures en vertu du règlement 479 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux.

QUE la présente résolution abroge la résolution #06-04-115.

**ADOPTÉE**

#06-05-142

**Objet : Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

---

ATTENDU que le règlement numéro 512 constitue le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'un poste est vacant au comité consultatif d'urbanisme;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNE-MARIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la personne ci-après mentionnée soit et est nommée membre du comité consultatif d'urbanisme pour les deux (2) prochaines années :

- Madame Carmelle Labrèche Cavezzali

**ADOPTÉE**

**Loisirs**

#06-05-143

**Objet : Entente – Terrain de tennis Vallée-Bleue**

---

ATTENDU que la municipalité loue depuis quelques années de Terrain de tennis Vallée-Bleue deux (2) terrains de tennis pour un montant de 300 \$ pour la saison et ce, pour la période de mai à octobre ;

ATTENDU les récentes discussions ayant eu cours entre le propriétaire des Terrains de tennis Vallée-Bleue et la directrice du Service des loisirs;

ATTENDU que ces discussions ont permis de conclure une entente entre les parties concernant l'utilisation des terrains de tennis pour la saison estivale 2006;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général soit et est autorisé à signer l'entente pour et au nom de la municipalité pour la saison estivale 2006 aux mêmes conditions que la saison 2005;

QU'il y soit précisé que l'émission et la vente des cartes de membres pour le tennis libre est l'entière responsabilité des Terrains de tennis Vallée-Bleue;

QUE les résidentes et résidents de la municipalité soit informés des modalités d'utilisation par le biais de la programmation estivale 2006 du service des Loisirs.

**ADOPTÉE**

#06-05-144

**Objet :           Projet de demande d'appui pour la mise en place d'un programme d'infrastructures municipales régionalisé et dédié pour les équipements de loisir, sport et plein-air**

---

ATTENDU           la prise de conscience sur l'état de santé de Québécois et le impacts d'une population de plus en plus sédentaire sur les coûts de soins de santé dans le futur;

ATTENDU           l'importance de faire la promotion des saines habitudes de vie et de développer des environnements facilitant la pratique de l'activité physique;

ATTENDU           que le développement d'une culture sportive québécoise passe par un réel engagement du gouvernement du Québec pour le développement du sport de masse qui nécessite la mise à niveau et la mise en place d'infrastructures de sport, de loisir et de plein air dans l'ensemble des régions du Québec;

ATTENDU           que la situation de déficit d'infrastructures sportives, de loisir et de plein air est encore plus importante dans les Laurentides en raison de la croissance démographique qu'elle a connu au cours des derniers 20 ans;

ATTENDU           que les municipalités ont à supporter d'importants travaux           de mise à niveau et de réfection des infrastructures routières, ainsi que de traitement des eaux usées et d'alimentation en eau potable;

ATTENDU           que les municipalités utilisent les programmes existants de soutien financier gouvernemental pour ces besoins prioritaires d'infrastructures;

ATTENDU           que le gouvernement du Québec ne propose qu'un seul programme dédié pour la mise ne place et la mise à niveau d'infrastructures de sport de masse, soit l'investissement de 400 000 \$ fait dans le cadre de finale provinciale des Jeux du Québec;

ATTENDU           que d'importants investissements ont été faits par le gouvernement du Québec au niveau des infrastructures sportives d'élite lors du championnat du monde de la FINA en 2005 à Montréal;

ATTENDU           que la « taxe olympique sur le tabac » qui servait au paiement de la dette olympique deviendra disponible en 2006 et pourrait être dédiée à un programme d'infrastructures de loisir, de sport et de plein air, soit près de 190 millions de dollars;

ATTENDU que Montréal prévoit réclamer une part importante de la « taxe olympique » pour la gestion et l'amélioration de ses infrastructures sportives;

ATTENDU que la mise en place d'une taxe sur la malbouffe permettrait aussi de contribuer à un programme d'infrastructures de loisir, de sport et de plein air;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère de l'Éducation, du sport et du loisir, la mise en place d'un programme d'infrastructures municipales régionalisé et dédié pour la mise aux normes et la mise en place de nouvelles infrastructures de sport, de loisir et de plein air.

**ADOPTÉE**

#06-05-145

**Objet : Entente de service – Activité de sciences naturelles / Parc régional Dufresne**

---

ATTENDU les discussions tenues entre la directrice du service des loisirs et de la culture et monsieur Michel Leboeuf, biologiste;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir les conditions de cette entente à intervenir;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Michel Leboeuf, biologiste, soit engagé à titre de responsable d'activités de sciences naturelles à être tenues au Parc régional Dufresne.

QUE chaque atelier coûtera 65,00 \$ et ce, selon les modalités prévues à l'entente de service à intervenir.

QUE la municipalité ne s'engage nullement envers monsieur Leboeuf à respecter un nombre minimum d'ateliers et que ces ateliers se donneront selon la demande soit en ayant un minimum de personnes inscrites.

QUE la durée de l'entente à intervenir sera du 3 juin au 10 août 2006.

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général soit et est autorisé à signer l'entente à intervenir entre monsieur Leboeuf et la municipalité.

**ADOPTÉE**

#06-05-146

**Objet : Parc Dufresne – tarification estivale**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente politique de tarification soit adoptée pour la saison estivale 2006, à savoir :

TARIFICATION D'ACCÈS AU PARC RÉGIONAL DUFRESNE  
VAL-DAVID/VAL-MORIN

Droit d'accès quotidien – 18 ans et plus	5\$
Droit d'accès - 18 ans et plus, forfait du 1er mai au 30 novembre	40\$
Droit d'accès quotidien – 6 à 17 ans	3\$
Droit d'accès - 6 à 17 ans, forfait du 1er mai au 30 novembre	30\$
Droit d'accès quotidien – 0 à 5 ans	Gratuit
Droit d'accès – Citoyens, sans distinctions d'âges, du 1er mai au 30 novembre, détenteurs du forfait hivernal de 35\$	25\$ Gratuit *
Droit d'accès – Citoyens, sans distinctions d'âges, du 1er mai au 30 novembre, non détenteurs du forfait hivernal	25\$ Gratuit*

\* QUE ces coûts sont assumés par la Municipalité pour la saison estivale 2006.

QUE le terme citoyens définit les résidants de Val-David et Val-Morin seulement.

QUE toute personnes propriétaires ou occupantes devront présenter une preuve de résidence, tel que mentionné ci-dessous :

- Permis de conduire
- Compte de taxes /permis
- Bail annuel et compte d'hydro-Québec

**ADOPTÉE**

#06-05-147

**Objet : Journée réflexion – « Nos aînés, une génération active et essentielle »**

ATTENDU que l'Association du loisir municipal du Québec (AQLM) organise une journée de réflexion sous le thème « Nos aînés, une génération active et essentielle;

ATTENDU que le Conseil municipal juge opportun de déléguer des représentants à cette journée afin de faire bénéficier son comité local des idées et réflexions de cette journée;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE mesdames Nicole Davidson, conseillère et Lucille Rocheleau, coordonnatrice, soient et sont autorisées à participer à la journée de réflexion organisée par l'Association du loisir municipal du Québec (AQML) sous le thème « Nos aînés, une génération active et essentielle » qui se tiendra le 12 mai prochain à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

QUE leurs frais de participation et dépenses soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**Culture**

#06-05-148

**Objet : Contrat de service – C.R.S.B.P. des Laurentides**

---

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de renouveler le contrat de service avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc.;

ATTENDU que le responsable de la Bibliothèque a émis une recommandation favorable;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le secrétaire-trésorier/directeur général soient et sont autorisés à signer le contrat de service entre le C.R.S.B.P. des Laurentides et la municipalité.

**ADOPTÉE**

#06-05-149

**Objet : « La Butte à Mathieu »**

---

ATTENDU que la municipalité a signé un protocole d'entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour la commémoration de « La Butte à Mathieu »;

ATTENDU que des offres de service ont été demandées auprès de chercheurs et historiens de concert avec les représentants du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU que l'offre de services de monsieur Jacques Dorion, chercheur, ethnologue et consultant a été retenue après analyse par un comité formé de représentants municipaux et du ministère;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate monsieur Jacques Dorion afin que ce dernier réalise une étude historique sur « La Butte à Mathieu » selon son offre de service en date du 21 février 2006. L'échéancier de travail sera à valider après entente.

QUE le coût total du mandat sera de sept mille dollars (7 000 \$) payable en 3 versements (1 500 \$ à la signature, 1 500 \$ à la mi-mandat et 4 000 \$ à la remise du

rapport final).

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à signer l'entente à intervenir avec monsieur Dorion pour ce mandat.

**ADOPTÉE**

**Divers**

#06-05-150

**Objet : Omnium de Golf – Fondation médicale des Laurentides**

ATTENDU que la mission de la Fondation médicale est de répondre aux besoins de la communauté des Laurentides pour l'amélioration des soins de santé;

ATTENDU que la municipalité désire favoriser le développement de la Fondation;

ATTENDU que les fonds ramassés lors du tournoi de golf sont ré-investies dans la région immédiate de la Municipalité;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la municipalité autorise la participation des représentants de la municipalité ainsi que celle de monsieur Claude Cousineau et que leurs frais soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

#06-05-151

**Objet : Tournée Info – Union des Municipalités du Québec : Mise en œuvre plans de gestion des matières résiduelles**

ATTENDU que la municipalité de Val-David veut se responsabiliser et responsabiliser ses concitoyens à maintenir un environnement sain;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec offre une séance d'information sur la gestion des matières résiduelles;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DAVIDSON

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la conseillère Dominique Forget soit et est autorisée à assister à la session d'information qui se tiendra le 24 mai 2006 à Saint-Jérôme.

QUE les dépenses et frais de madame Forget lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

#06-05-152

**Objet : Office municipal d'habitation - Val-David  
Prévisions budgétaires 2006**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2006 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soient et sont acceptées.

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général soit et est autorisé à émettre les chèques nécessaires à la contribution de la Municipalité au déficit d'exploitation de l'Office, qui s'établit comme suit :

REVENUS :	56 257 \$
DÉPENSES :	87 323 \$
Déficit d'exploitation :	31 066 \$
Contribution SHQ (90%) :	27 959 \$
Contribution Val-David (10%) :	3 107 \$

**ADOPTÉE**

#06-05-153

**Objet : Office municipal d'habitation - Val-David - États financiers**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 de l'Office municipal d'habitation de Val-David tels que préparés par la firme Forget & Keith Associés.

QUE la contribution municipale de la municipalité s'élève à 3 938 \$ sur un budget initial de 3 857 \$.

**ADOPTÉE**

#06-05-154

**Objet : Adhésion - Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

---

ATTENDU qu'il est nécessaire pour la municipalité de s'adjoindre à une association qui peut la représenter et lui fournir des informations pertinentes sur des dossiers municipaux;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND AUCLAIR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il y a lieu de renouveler la contribution annuelle 2006 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

QUE le montant de la contribution est de 3 029,31 \$.

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général soit et est autorisé à émettre le chèque en paiement de la contribution annuelle.

**ADOPTÉE**

**Affaires nouvelles**

#06-05-155

**Objet : Tennis – Embauche de personnel – Professeur**

---

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder, pour le Service des loisirs et de la culture, à l'embauche contractuelle d'un professeur de tennis pour la période estivale;

ATTENDU que la directrice du Service des loisirs et de la culture a procédé à l'analyse des candidatures reçues et a déterminé que monsieur Gary Lindner apparaît être la meilleure ressource pour combler ce poste;

À CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Village de Val-David retienne les services de monsieur Gary Lindner, à titre de professeur de tennis contractuel, pour la période s'échelonnant du 6 juin au 2 septembre 2005.

QUE la rémunération de monsieur Lindner soit établie sur la base de 20 \$ de l'heure conformément aux discussions intervenues entre la directrice du Service des loisirs et de la culture et monsieur Lindner.

QUE le secrétaire-trésorier/directeur général soit et est autorisé à signer tout document afférent à cette embauche.

**ADOPTÉE**

#06-05-156

**Objet : Inventaire forestier – Mandat Biofilia**

---

ATTENDU que le Conseil municipal a entrepris l'acquisition de terrains dans le cadre d'une procédure d'expropriation afin d'agrandir le parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin;

ATTENDU que le Conseil municipal doit obtenir une expertise particulière au niveau de la foresterie des terrains qu'elle a acquis et prévoit acquérir;

A CES FAITS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Val-David mandate la firme Biofilia afin d'obtenir un inventaire des milieux humides, forestiers et fauniques du terrain désigné par l'avis de transfert de propriété portant le numéro d'enregistrement 700-08-013764-059 au tribunal administratif du Québec, section affaire immobilières du district de Terrebonne, ainsi que sur la partie de l'ex-lot 11, du rang 11, du canton de Wexford, tel que décrit à la description foncière préparée par l'arpenteur géomètre, Robert Lessard, dossier 3780, minute L-4755 du 17 mars 1005.

**ADOPTÉE**

**Période de questions**

#06-05-157

**Objet : Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DOMINIQUE FORGET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance régulière soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Lapointe  
Maire

---

André Desjardins,  
Secrétaire-trésorier/  
Directeur général